



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	29
Votants par procuration	4
Absents	2
Total des votes	32

3.6

L'an deux mille vingt six, le cinq juin, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 29 mai 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

**ELUS PRESENTS :**

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, M. Patrice AUVRAY, Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Frédéric GENEY, M. Patrick AUBE, M. Mikael CHEVREAU, M. Kylian HÉBERT, M. Jean-Luc LEFRANÇOIS, Mme Béatrice M'BARK, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, Mme Nathalie MANSOIS, Mme Florence MOUCHEL, Mme Sonia QUESNEY, Mme Sylvie RENARD, M. Jean -Pascal RUEL, Mme Zineb TEMAGOULT, M. Axel VAUQUELIN, Mme Annabelle ARSON, Mme Julie HINOUT, M. Olivier LEMERCIER, M. Kévin MAUVIEUX, M. Édouard VALAUNEY, M. Thomas GRANDSIRE

**ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :**

Mme Fabienne DIAS à Mme Florence GAUTIER, Mme Vanessa DUVAL à Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Clément NIEL à M. Kylian HÉBERT, Mme Françoise OOSTERLINCK à Mme Annabelle ARSON

**ELUS ABSENTS :**

M. Thierry BERNARD, Mme Carole MARTIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Julien TIMON

**N°DEL\_0081\_2026 Mise à disposition d'un terrain destiné à la Défense extérieure contre l'incendie**

Le Syndicat Adduction Eau Potable (SAEP) Risle et Plateaux est propriétaire d'une parcelle de terrain sise Chemin des Ecoles sur Pont-Audemer.

Afin de permettre une protection incendie pour l'ensemble des constructions situées à 200 m de cette parcelle, le SAEP Risle et Plateaux, accepte de mettre à disposition une partie du terrain cadastré section 549 AD 370, au profit de la commune pour l'implantation d'un point d'eau destiné à la défense extérieure contre l'incendie, à savoir une citerne souple de 120 m3.

Afin d'encadrer cette procédure, il sera procédé à la signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain privé à la commune, destiné à être utilisé pour la défense extérieure contre l'incendie.

La présente convention sera conclue à titre gracieux et ne donnera lieu à aucune versement d'indemnité. La parcelle est mise à disposition pour une durée 10 ans à compter de sa prise d'effet. Elle sera renouvelable par tacite reconduction, pour une durée identique, à défaut d'opposition de

l'une ou l'autre des parties notifiées par lettre recommandée avec accusé de réception de six mois précédant la date d'échéance contractuelle.

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.421-1 et suivants ;

**VU** le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 16 décembre 2019, modifié le 12 décembre 2022 ;

**VU** le Règlement Départemental de Défense Extérieures Contre l'Incendie de l'Eure approuvé par arrêté préfectoral en date du 1er mars 2017, complété par deux notes circulaire en date du 06 juin 2019 et du 15 décembre 2025 ;

**VU** le projet de convention de mise à disposition d'un terrain privé à la commune destiné à être utilisé pour la défense extérieure contre l'incendie ci-joint.

**CONSIDÉRANT** l'importance pour la commune d'assurer l'installation de points d'eau afin d'assurer la Défense Extérieure contre l'Incendie dans ce secteur dépourvu de tels équipement,

*Le Conseil Municipal décide,  
Après en avoir délibéré*

*Ne prenant pas part au vote :  
Alexis DARMOIS  
A l'unanimité,*

**D'AUTORISER** le Maire ou son représentant de procéder à la signature de la convention de mise à disposition d'un terrain privé à la commune destiné à être utilisé pour la défense incendie extérieure, ainsi que tous les documents y afférent.

Le secrétaire de séance

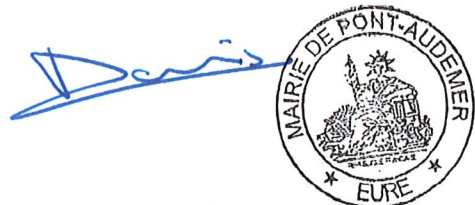


Julien TIMON

Pont-Audemer, le 5 juin 2026  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure



Alexis DARMOIS